



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

Tournesol teinture

1. Identification de la substance/préparation et de la société/ compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination: Tournesol teinture Ref: 107120

1.2 Identification de la société ou compagnie:

JEULIN SA.

ZI NI 1 - Rue Jacques Monod

BP 1900-27019 EVREUX CEDEX

Tel 02.32.29.40.61 ou : 02.32.29.40.00

Contacteur le Centre Anti Poison de ROUEN 02.35.58.44.00

2. Composition/Information des composants

Tournesol teinture

CAS 1393-92-6

EINECS 215-739-6

3. Identification des dangers

Préparation sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Aller à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

En raison de l'ingestion de grandes quantités: En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies -

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:
Eau. Mousse.
5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:
5.3 Risques particuliers: Incombustible.
5.4 Equipements de protection:
-

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
6.3 Méthodes de ramassage/ nettoyage:
Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc ...) ou à défaut avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

- 7.1 Manipulation:
Sans autres indications particulières.
7.2 Stockage:
Récipients bien fermés. Température ambiante. Protégé de la lumière.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

- 8.1 Mesures techniques de protection:
8.2 Contrôle limite d'exposition:
8.3 Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs/ aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.
8.4 Protection des mains:
Utiliser des gants appropriés.
8.5 Protection des yeux:
8.6 Mesures d'hygiène particulières:
Utiliser des vêtements de travail appropriés. Ôter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:	Liquide violet-bleu.
Odeur:	Inodore.
Solubilité:	miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Des données concrètes de cette substance sur les effets par overdose chez l'homme ne sont pas connues.

Des caractéristiques dangereuses ne sont pas à craindre.

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité

12. 1.1 - Test EC 50 (mg/l)

12.2.2 - Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Risque pour le milieu terrestre

12.2.3 - Observations :

Données écotoxiques non disponibles.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: DBO 5

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique

DBO 5 /DCO Biodégradabilité:= -

12.3.3 - Dégradation abiotique selon

pH

12.3.4 - Observations :

12.4 Accumulation

12.4.1 - Test:

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = -

12.4.3 - Observations

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le meme traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

- - -

15. Information réglementaire

- - -

16. Autres informations-----

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

JEULIN S.A. ne pourra etre tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.